

## L'EXPRESS POLITIQUE



### Eggleton en Pologne

Le ministre canadien du Commerce Art Eggleton a entamé hier matin une visite de deux jours en Pologne par un entretien avec son hôte, le titulaire par intérim du ministère de la Coopération économique avec l'étranger, M. Janusz Koczurba. Arrivé dimanche en privé à Varsovie, M. Eggleton a débuté ainsi un programme officiel très chargé de rencontres avec plusieurs membres du gouvernement et autres hauts responsables. Il devait s'entretenir hier avec les ministres de l'Industrie, des Communications, et des Affaires étrangères et continuer aujourd'hui avec ceux de l'Agriculture et des Privatisations.

Agence France-Presse

### 4 millions au Vietnam

Le Canada s'est officiellement engagé hier à apporter une contribution de 4 millions de dollars canadiens (près de 3 millions de dollars américains) au sommet de la francophonie que doit accueillir le Vietnam en novembre 1997. Un protocole d'accord a été signé à Hanoï dans ce sens en présence du tout nouveau ministre canadien de la Coopération internationale et de la Francophonie Don Boudria, et du ministre vietnamien des Affaires étrangères Nguyen Manh Cam. L'enveloppe canadienne concerne essentiellement l'assistance technique et est sensiblement identique à celle des précédents sommets de la francophonie, instance qui réunit 49 pays et gouvernements « ayant le français en partage ». La France apporte la plus grande contribution au sommet de Hanoï, avec environ 15 millions de dollars. M. Boudria, qui se trouve à Hanoï depuis samedi, devait rencontrer des représentants du gouvernement pour discuter de la coopération bilatérale et des réformes vietnamiennes.

Agence France-Presse

### Au tour de l'essence

Après avoir longtemps mis l'accent sur l'amélioration des moteurs et des systèmes de contrôle de pollution des véhicules automobiles dans la lutte contre le smog, les ministres canadiens de l'Environnement entendent maintenant passer à l'action du côté de la qualité de l'essence. « L'objectif est la réduction des émissions (des automobiles et des camions) », a déclaré Roger White, porte-parole pour le ministre fédéral de l'Environnement, Sergio Marchi. « Nous considérons cela comme une question de santé. » Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement estime qu'une amélioration de la qualité de l'air pourrait permettre d'économiser des milliards de dollars en soins de santé. Le smog est reconnu pour être l'un des facteurs causant de graves problèmes respiratoires et même le cancer. Des experts estiment qu'il y a des limites aux améliorations qui peuvent être exigées des fabricants d'automobiles, et qu'il faut maintenant se tourner vers les raffineurs. « La mécanique est importante, mais la purification de l'essence est aussi un élément important », a déclaré Frank Vena, du ministère fédéral de l'Environnement.

Presse Canadienne

### Manif après manif

Alliance-Québec va effectuer cette semaine un blitz publicitaire auprès des francophones du Québec pour qu'ils participent en masse à la manifestation sur l'unité nationale du 25 octobre prochain, à Montréal. L'organisme de pression anglophone veut attirer des milliers de personnes sur la Place du Canada, afin de souligner le premier anniversaire de la manifestation contre la souveraineté du Québec, à la veille du référendum, l'an dernier au même endroit. Le président Michael Hamelin soutient que l'événement n'est pas politique, et qu'il a comme simple objectif de « célébrer le Canada ».

Presse Canadienne

Autres informations  
pages B4 à B8

# Amiante: la guerre des experts

## Les spécialistes québécois dénoncent le travail de leurs collègues français

MARIE TISON

de la Presse Canadienne, QUÉBEC

La guerre des experts sur l'amiante a commencé. Le gouvernement du Québec a en effet fait appel à des spécialistes pour dénoncer le rapport sur l'amiante préparé par des experts engagés par le gouvernement français.

La France s'est appuyée sur les résultats de ce rapport, rédigé par l'Institut national de la santé et la recherche médicale (INSERM), pour interdire l'amiante à partir du premier janvier prochain.

Les experts du Québec ne se sont pas montrés tendres à l'endroit de ce document.

« Nous estimons que le seul rapport de l'INSERM ne peut servir de base suffisamment crédible et complète pour en conclure que la seule façon de protéger la santé des travailleurs et celle de la population générale est le bannissement total, pur et simple de toutes les variétés d'amiante, et de toutes ses applications », indique M. Jacques Dunnigan, un biologiste et consultant en santé industrielle, dans un rapport que le ministère québécois des Mines, des Terres et des Forêts a rendu public cette semaine.

Le directeur de Satefy Health Environment International Consultants, M. Graham Gibbs, un docteur en épidémiologie et statistique médicale, est tout aussi sévère dans un autre rapport.

### Remplacement

Les deux experts du Québec déplorant le fait que les experts français taisent la question des risques pour la santé des matériaux de remplacement.

M. Gibbs rappelle que le Centre international de recherche sur le cancer a recueilli suffisamment de preuves pour établir le caractère carcinogène de la laine de verre et des fibres céramiques chez les animaux, et a classé la laine de verre, la laine de roche, la laine de laitier et les fibres céramiques comme potentiellement carcinogènes pour l'être humain.

Les experts du Québec critiquent également le rapport français parce qu'il ne fait pas suffisamment de distinctions entre les différents types d'amiante, les différentes industries utilisatrices et les usages passés et présents.

Les experts français reconnaissent qu'il existe un consensus au sein de la communauté scientifique internationale au sujet du caractère pathogène moins élevé de l'amian-

te chrysotile, comparativement à l'amiante de la famille des amphiboles.

Les études montrent en effet que le risque de mésothéliome, un cancer lié à l'amiante, est plus élevé chez les personnes exposées aux amphiboles, surtout l'amiante crocidolite, que chez celles exposées au chrysotile.

Le chrysotile (le type d'amiante produit au Québec) ne reste dans l'organisme que pendant quelques semaines ou quelques mois, alors que les amphiboles y restent presque indéfiniment.

M. Gibbs soutient cependant que les experts de France ignorent ces différences lorsqu'ils font des estimations sur les risques de mésothéliome et de cancer du poumon.

Il affirme que le même phénomène se produit dans des industries utilisatrices. Les experts engagés par Paris généralisent à partir de ce qui se passe dans le secteur des textiles, où le niveau de risque est exceptionnellement élevé.

### Utilisation

M. Gibbs déplore aussi que ces experts mettent l'accent sur les utilisations antérieures de chrysotile, plutôt que sur sa fabrication et son utilisation actuelles, plus sécuritaires.

« Dans la plupart des pays, on a cessé, au début des années 1970,

d'incorporer de l'amiante dans les produits friables comme les isolants », a-t-il fait observer.

M. Gibbs ajoute que les experts engagés par le gouvernement français n'ont pratiquement aucune donnée qui leur permette d'évaluer les expositions à l'amiante en France. Ils calculent donc leurs risques à partir de populations hypothétiques.

Pour évaluer la validité de ces prévisions, M. Gibbs a appliqué ce modèle à un groupe de mineurs québécois qui a fait l'objet d'une étude complète en 1994.

Selon le modèle français, 1272 cas de mésothéliome auraient dû se produire. En réalité, il n'y a eu que 33 décès dus au mésothéliome entre 1976 et 1988.

Ce nombre pourrait augmenter avec les années, mais il ne représentera jamais plus qu'une petite fraction du taux prévu à l'aide des paramètres de l'étude française.

M. Dunnigan s'attaque également aux méthodes de calcul employées par les experts de la France.

« Il nous apparaît malheureux que le groupe réuni par l'INSERM se soit livré à un exercice non seulement sélectif, mais imprudent, en ce sens qu'il peut conduire à des décisions de gestion de risque inspirées par les résultats douteux d'exercices mathématiques sélectifs », écrit-il.

## Young annule le contrat accordé au trésorier du PLC

Presse Canadienne  
OTTAWA

Le ministère de la Défense a annulé le contrat de 50 000 \$ accordé à la firme de consultants en relations publiques du secrétaire-trésorier du Parti libéral du Canada.

L'ancien ministre de la Défense David Collette avait octroyé ce contrat à la firme Thornley Fallis Communications Council juste avant la reprise des travaux de la Chambre des communes, en septembre dernier.

Mais le nouveau ministre de la Défense, Doug Young, a indiqué au quotidien *Ottawa Sun* que les contribuables n'auront pas à payer ces 50 000 \$ au secrétaire-trésorier du PLC, Joe Thornley, pour ses conseils en relations publiques et en communications.

« Le contrat ne tient plus », a indiqué M. John Williston, consultant au sein de la firme et ancien attaché de presse du ministre Collette. « Il n'y a plus de contrat car le ministre a démissionné. »

Le ministre Young a indiqué au *Sun* que si le contrat n'avait pas été annulé, il n'aurait de toutes façons pas eu recours à la firme de consultants en communications. « Franchement, non », a-t-il dit.

« Nous nous occupons habituellement nous-mêmes de nos communications, à l'interne, par les voies normales. À moins d'imprévus exceptionnels, je continuerai à procéder comme je l'ai toujours fait, à ma façon. »

Le contrat stipulait que la firme Thornley toucherait jusqu'à 50 000 \$ si le ministre ou le ministère de la Défense avaient besoin de ses services. Puisque le ministre Collette a démissionné et que son remplaçant n'est plus intéressé par les services de la firme Thornley, les contribuables viennent de sauver 50 000 \$.

Le ministre Young, connu pour son franc-parler aussi bien face à ses critiques qu'aux journalistes, a bien l'intention de conserver son style. « Je ne ferai rien de plus que de dire les choses comme elles sont. Dieu sait que je ne fais pas les choses très bien, apparemment, mais j'ai l'intention d'agir à ma façon. Voilà tout. »

La firme liée aux libéraux fédéraux avait obtenu le contrat à la Défense après l'intervention de M. Williston auprès de David Collette, dont la femme est responsable des nominations au cabinet du premier ministre Jean Chrétien.



Actuellement en tournée canadienne, le premier ministre Jean Chrétien était de passage, dimanche, dans la région de Charlevoix. Sur la photo, il examine un produit de la papeterie Saint-Gilles, à Saint-Joseph-de-la-Rive, sous les yeux de son président, M. Cyril Simard.

## Chrétien dépose un projet de loi sur la protection des espèces menacées

Agence France-Presse

Le premier ministre du Canada, Jean Chrétien, a annoncé hier avoir déposé à la Chambre des communes d'Ottawa un projet de loi sur la protection des espèces menacées d'extinction, alors que s'ouvrait à Montréal le Congrès mondial de la conservation de la nature qui se tiendra jusqu'au 23 octobre.

« Chaque pays doit faire sa part », a déclaré M. Chrétien, soulignant que la protection des espèces menacées d'extinction « est un aspect essentiel de la protection de la biodiversité ».

Un peu plus de 5200 espèces animales, dont un quart de mammifères, sont menacées de disparition dans le monde, selon un rapport rendu public hier par l'Union mondiale pour la nature (UICN), organisatrice du congrès.

Plus de 30 000 plantes, essentielles pour la fabrication de médicaments, seraient également menacées d'extinction, selon l'UICN.

M. Chrétien a évoqué la question de la disparition des stocks de poissons, rappelant les mesures prises par le Canada pour mettre fin à la surpêche au large de ses côtes.

« Nous avons travaillé avec acharnement pour que soit conclu un nouvel accord de l'ONU sur les stocks de poissons migrateurs », a déclaré M. Chrétien, ajoutant que les efforts doivent maintenant se concentrer sur les 30 ratifications nécessaires pour mettre l'accord en vigueur.

Le gouvernement canadien prépare par ailleurs un projet de loi visant à créer un réseau de parcs marins nationaux de conservation, a indiqué M. Chrétien.

Le premier ministre a aussi annoncé la création future de deux nouveaux parcs terrestres de conservation qui seront situés dans l'Arctique canadien (Territoires du Nord-Ouest).

Le premier sera établi autour de

la baie Wager, sur le littoral de la baie d'Hudson, au sud du cercle arctique, représentant l'écosystème de la toundra.

Le second parc sera implanté sur l'île de Bathurst, près du pôle magnétique, comprenant un lieu de mise bas d'une population menacée de caribous Peary, a indiqué M. Chrétien.

Le Canada a annoncé début 1996 la création de deux autres parcs au Manitoba et dans l'Ouest arctique. Le gouvernement canadien aura ainsi, depuis 6 mois, « réservé plus de 60 000 km<sup>2</sup> en vue de la création de nouveaux parcs nationaux, soit une superficie plus grande que la Suisse », a précisé M. Chrétien.

Quelque 2500 délégués de 133 pays participent au congrès dont le thème est « Regard sur la terre » et qui vise à faire le point des grands enjeux environnementaux de la planète, quatre ans après le Sommet de Rio de Janeiro.

# Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS  
PRÉSIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY  
PRÉSIDENT  
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON  
ÉDITEUR ADJOINT  
MARCEL DESJARDINS  
DIRECTEUR DE L'INFORMATION  
ALAIN DUBUC  
EDITORIALISTE EN CHEF

## Un général bien turbulent

**D**epuis sa nomination comme secrétaire du Conseil de sécurité russe, le général Alexandre Lebed a su faire parler de lui. On pourrait facilement penser que toute la vie politique russe tourne autour de lui et de ses déclarations.



Frédéric Wagnière

La semaine dernière, il a visité l'OTAN, à Bruxelles, et s'est montré sous le jour de l'homme d'État ouvert et généreux, qui croit fermement dans la possibilité de résoudre les conflits de façon amicale. Ce discours tranchait avec la fermeté de ses déclarations à Moscou. « Si le domaine des responsabilités de l'OTAN se déplace jusqu'aux frontières de la Russie, a-t-il dit, alors nous devons repenser la disposition de nos forces armées, leur regroupement stratégique et leur plan de mobilisation. »

Le général sait admirablement ajuster la présentation de ses opinions aux attentes de son auditoire. Ainsi, à Moscou, il s'adresse aux nationalistes russes, qui n'ont pas encore digéré le ravallement de la Russie au rang de puissance de second ordre, et qui ont la hantise de voir des troupes américaines ou allemandes à Tallinn, à Minsk et à Kharkov.

À Bruxelles, il voit le problème à la manière des stratèges occidentaux qui ne veulent pas que l'Allemagne soit exposée à des désordres politiques chez ses voisins de l'Est, avec le flot de réfugiés que cela provoquerait. Tout en souhaitant que le problème soit réglé par une nouvelle génération « libérée de la mentalité de la guerre froide »,

ses idées ne sont pas incompatibles avec celles qui ont cours à Bruxelles, selon lesquelles l'élargissement de l'OTAN à la Pologne, à la Hongrie et à la République tchèque se fera dans une refonte des structures de l'alliance, dont l'institutionnalisation des rapports avec Moscou par un traité.

Mais où se situe réellement le général Lebed par rapport à ces deux tendances ? C'est bien simple, il veut succéder à Boris Eltsine à la présidence.

Sans être crassement opportuniste, le général Lebed veut montrer les multiples facettes de sa personnalité. C'est ainsi qu'il était habile, lors de sa première visite à l'Ouest, de montrer ses talents de diplomate qui s'inspire d'une profonde compréhension des intentions de l'adversaire avant de faire connaître son point de vue. C'est un talent qu'il a démontré lors des pourparlers avec les Tchétchènes, comprenant que le départ rapide des troupes russes était le meilleur moyen d'obtenir la tenue d'éventuelles négociations fructueuses sur le statut de la république indépendantiste.

C'est en partie à cause de cette retraite peu glorieuse que le général s'est opposé à l'expansion de l'OTAN dans ses discours en Russie. Pour poursuivre sa carrière politique, il a besoin de l'appui de l'armée qui représentera un bloc de votes important, au moment de l'élection. Or, le moral de l'armée est au plus bas. Elle doute de sa mission et elle n'a pas l'argent dont elle a besoin. Le général Lebed s'est donc chargé de décrire les misères des officiers et des soldats, en plus de redonner de l'importance à la mission de l'armée face à l'OTAN.

Tout ce grenouillage a un but bien précis. Le président Eltsine doit subir une opération au cœur avant la fin de

l'année. Au cas où il serait invalide dans un proche avenir, et que des élections venaient à être déclenchées subitement, le général Lebed veut être prêt à partir en campagne électorale. Ces déclarations pour obtenir les faveurs de l'opinion publique complètent de façon avantageuse ses menées pour réunir des fonds et saloir la réputation de ses adversaires dans des scandales de corruption.

**Alexandre Lebed fait penser à Boris Eltsine, il y a dix ans, qui avait si bien compris que l'avenir était à celui qui savait sortir du lot.**

Le général Lebed est une des vedettes de la démocratie russe, qui passe par une phase plus pittoresque que reluisante, comme toutes les démocraties l'ont fait à un moment ou à un autre.

Il fait penser à Boris Eltsine, il y a dix ans, qui avait si bien compris que l'avenir était à celui qui savait sortir du lot et non se tapir dans la sécurité de la collégialité si typique du régime soviétique.

Reste à savoir ce que pense réellement Alexandre Lebed. Il a incontestablement du flair pour trancher des problèmes épineux. Toute sa carrière, de l'Afghanistan à la Tchétchénie, est empreinte d'un réalisme qu'il résume en ces termes : « On ne peut pas gagner la guerre contre le peuple. »

Si ses déclarations contradictoires au sujet de l'OTAN montrent son côté opportuniste de politicien, elles reflètent tout autant le stratège qui cherche le moyen de concilier des points de vue contradictoires avec le talent d'un homme d'État.

## Entre l'idéal et la réalité

**I**l arrive que les bons principes coûtent cher. La Croix-Rouge québécoise en fait présentement l'amère expérience face aux coûts faramineux résultant de son engagement dans les opérations de secours aux sinistrés du Saguenay.

Rapidement désignée par les autorités, en raison de sa vaste expertise en la matière, comme maître-d'oeuvre des programmes mis en place pour venir en aide aux victimes et spontanément reconnue comme mandataire crédible par les millions de donateurs qui lui ont fait confiance, la Croix-Rouge paie aujourd'hui le prix d'un principe valable poussé à l'extrême.



Pierre Gravel

S'étant engagée à verser aux sinistrés la totalité de vingt-six millions recueillis, elle a déjà englouti 500 000 \$ dans les frais inhérents à ce type d'opération. Et ce n'est pas fini. Tout ça, à même le budget prévu pour ses autres activités. Résultat : la caisse sera bientôt à sec avec les conséquences qu'on imagine pour les appels à l'aide provenant d'ailleurs.

On a souvent dénoncé, avec raison, les abus des organismes qui retiennent pour leurs frais d'administration une part trop élevée des dons du public. On serait mal venu de blâmer la Croix-Rouge d'avoir tenu sa promesse en faisant le contraire. Mais le mieux étant souvent l'ennemi du bien, il serait sage qu'on nuance cette exigence de total désintéressement en fixant des normes décentes pour les sommes pouvant être retenues pour la gestion interne. Et, d'ici là, au moins qu'on s'en souvienne lorsque, un jour ou l'autre, la Croix-Rouge tendra la main. Si on veut qu'elle continue...



DRÔTES RÉSERVÉS

### OPINIONS

## Hydro-Québec conteste réaliser des « profits extraordinaires » à Churchill Falls

MICHEL GRIGNON

L'auteur est responsable de la Commercialisation chez Hydro-Québec.

Au cours des derniers jours, la question de Churchill Falls et de notre contrat avec la Churchill Falls (Labrador) Corporation (CF(L)Co.) a fait l'objet de plusieurs déclarations publiques.

Entreprise commerciale, c'est strictement sur une base d'affaires qu'Hydro-Québec gère le contrat d'approvisionnement qui la lie à CF(L)Co. À cet égard, Hydro-Québec reste profondément attachée au maintien de la bonne santé financière de CF(L)Co. Notre objectif en tant qu'actionnaire, obligataire et principal client de CF(L)Co. est simple : c'est de continuer de veiller à la fois au respect des ententes contractuelles existantes et au développement de nouvelles occasions d'affaires avec CF(L)Co.

Nous sommes conscients que la question du contrat initial suscite de vives réactions à Terre-Neuve. Nous estimons toutefois que le moyen le plus efficace de régler cette question est de chercher un terrain d'entente dans les domaines où Hydro-Québec et CF(L)Co. trouvent tous deux leur profit.

Cela dit, nous aimerions clarifier un certain nombre de points.

L'idée a été largement répandue qu'Hydro-Québec n'aurait pas révisé de bénéfices au cours des vingt

dernières années sans le contrat des Churchill Falls. Mais en fait, si Hydro-Québec n'avait pas signé ce contrat, elle aurait simplement devancé la construction d'une de ses propres installations au Québec. Aujourd'hui, nous aurions à notre disposition une autre source d'approvisionnement dont le coût serait sensiblement le même que celui qui est associé au contrat des Churchill Falls.

Près de 30 % de notre parc hydroélectrique au Québec (environ 8 000 MW) permet de livrer l'électricité à nos marchés à un coût unitaire de 1,02 ¢/kWh, production et transport compris. Ce montant équivaut au coût unitaire de l'électricité des Churchill Falls, qui est de 1,05 ¢/kWh, achat et transport compris. Ces coûts très concurrentiels tiennent surtout à l'âge de nos centrales, qui ont été construites en même temps que le complexe Churchill, sinon bien avant pour certaines d'entre elles. Par rapport aux équipements récents, les centrales plus âgées ont coûté moins

cher à construire et leur dette afférente est amortie en bonne partie.

Nous achetons un peu plus de 15 % de notre capacité hydroélectrique totale des Churchill Falls. Quel que soit le profit découlant de ce contrat, nous en réalisons près du double avec les 30 % les moins chers de notre parc hydroélectrique, dont les coûts sont comparables à ceux des Churchill Falls.

Il est important de noter que ces chiffres excluent la distribution de l'électricité jusque chez le client, dont le coût est très élevé, ainsi que le service à la clientèle et les taxes.

Nous contestons vigoureusement, par conséquent, l'idée selon laquelle nous réalisons des profits extraordinaires avec les Churchill Falls. Le fait est que nous exploitons un réseau électrique intégré, formé de composantes d'âges différents qui, ensemble, nous permettent d'appliquer le même prix à nos clients québécois, où qu'ils habitent, et à des tarifs qui sont parmi les plus bas en Amérique du Nord. Le complexe Churchill n'est qu'un des nombreux éléments de ce système.

Par ailleurs, nous sommes persuadés que sans le soutien d'Hydro-Québec, le projet des Churchill Falls aurait été considérablement retardé, sinon écarté.

Lorsque Hydro-Québec s'est engagée aux Churchill Falls, en 1966, des acheteurs de l'Ontario et de

New York avaient déjà refusé d'investir dans ce projet ou d'en partager le risque en raison surtout des coûts de transport élevés. Hydro-Québec a assumé à peu près tous les risques en optant pour l'hydroélectricité à l'heure où l'énergie nucléaire était en vogue et en acceptant d'acheter pratiquement toute l'électricité produite, quels que soient ses besoins. Sans cet engagement d'achat ferme, CF(L)Co. n'aurait jamais obtenu le financement nécessaire, car les bailleurs de fonds étaient prêts à appuyer le projet à la condition expresse qu'il y ait un acheteur ferme pour l'électricité.

Hydro-Québec a aussi acheté 15 millions de dollars d'actions et 100 millions de dollars d'obligations, fourni de nombreuses garanties relativement au financement (taux de change, taux d'intérêt) et à l'achèvement des travaux. En retour, nous avons acheté l'électricité à un prix et à des conditions qui étaient conformes au niveau élevé de risque et qui comportaient des avantages globaux équivalents à ceux que nous aurions obtenus en mettant en valeur des ressources hydroélectriques situées au Québec.

Pour sa part, CF(L)Co a touché régulièrement des revenus conformes aux prévisions établies par ses propres conseillers financiers, la firme Morgan Stanley, au moment

de la signature du contrat. Depuis 1977, en effet, ses bénéfices nets moyens ont été de près de 33 millions de dollars par année et le taux moyen de rendement sur l'avoire propre, de 11 %.

Encore une fois, nous tenons à réaffirmer notre ferme engagement vis-à-vis de la santé financière de CF(L)Co. Le contrat d'exploitation signé avec CF(L)Co. en 1990, qui est distinct du contrat principal, constitue un bon exemple d'entente conclue entre les deux partenaires. Il a procuré à Hydro-Québec divers avantages d'ordre technique, dont des garanties sur la disponibilité de puissance pendant les mois d'hiver, en contrepartie de paiements qui ont rapporté à CF(L)Co. des revenus additionnels de 75 millions de dollars au cours des six dernières années. Le renouvellement de ce contrat est actuellement en cours de négociation.

Il y a à peine une semaine, nous avons inauguré une nouvelle interconnexion avec le Labrador. Newfoundland and Labrador Hydro l'utilisera pour remplacer de la production diesel très coûteuse par de l'énergie à faible prix provenant du Québec, et abaisser ainsi ses tarifs d'électricité dans cette région desservie par un réseau isolé.

Répliques

# Le « Silence des fusils » : accusations gratuites

**MONICA HAÏM**  
L'auteur est présidente de l'Association québécoise des critiques de cinéma.

La lettre adressée par M. Rock Demers, « cinéaste », à M. Luc Perreault, critique de cinéma à *La Presse* et publiée dans ce même journal le 24 septembre, nous fait découvrir un rhétoricien de grande classe et nous laisse, en même temps, quelque peu perplexes.

Génés, d'abord, par son identification comme cinéaste, car M. Demers n'est pas cinéaste mais producteur de films. L'un des plus prolifiques et des plus respectés au Canada et, en l'occurrence, le producteur du *Silence des fusils*. Ce « détail » éclaire sa lettre d'un autre jour : il n'est plus le collègue désintéressé du réalisateur Arthur Lamothe ; il est le pourvoyeur forcément intéressé, puisque c'est grâce aux conditions matérielles qu'il a fournies que ce film a pu être réalisé.

Toutefois, cette « erreur » pourrait s'expliquer comme suit : M. Demers, dans l'original de sa lettre, n'identifie pas sa profession, il y parle au nom des « créateurs, artisans, producteurs, distributeurs d'ici ». Comme les artisans prennent rarement la parole et, comme il est éthiquement douteux d'être juge et partie, les producteurs et les distributeurs sont, en principe, éliminés. (...)

À la lecture de cette lettre, nous avons été surpris que M. Demers, malgré sa grande expérience, n'hésite pas à reconduire le mythe de la critique toute puissante et son pendant : l'impuissance de ceux au nom desquels il parle. Sans entreprendre une analyse élaborée des stratégies déployées par M. Demers, cette mystification lui permet, à la fois, de mettre en scène une situation d'affrontement dangereux et de s'y donner le rôle du juste excédé, poussé par l'exaspération à dénoncer, à ses risques et périls, les abus des puissants (voir Beaumarchais, Zola, etc.)

En l'occurrence, le « puissant » serait Luc Perreault et deux ou trois autres « assassins » de films. Il écrit : « Comment accepter indéfiniment que vous (car tu n'es pas seul : il y en a deux ou trois autres) puissiez assassiner nos films sans réagir... »

Et il réagit. Il reproche à M. Perreault d'avoir rédigé une critique malhonnête du *Silence des fusils* : (« Une cause mais pas de film », *La Presse*, 7 septembre 1996). La première preuve de la malhonnêteté de M. Perreault résiderait dans son manque à souligner les vertus esthétiques du film, qualités qui sont ensuite énumérées par M. Demers et garanties par d'autres critiques cités à l'appui. La seconde serait le

caractère manichéen attribué au film, bien à tort, selon M. Demers.

Quoiqu'en pense ce dernier, les inquiétudes de M. Perreault à ce sujet ne sont peut-être pas gratuites. Mais la question de fond est ailleurs : Quel intérêt le critique d'un grand quotidien aurait-il à être malhonnête alors qu'il n'a pour capital que sa seule crédibilité ?

Inversement, quel est l'intérêt d'un producteur à pourfendre un critique et à défendre son produit ?

La réponse est évidente et M. Demers, qui doit la connaître, poursuit en lançant un dernier reproche indigné à M. Perreault : « Comment peux-tu dire que Lamothe (le réalisateur du film) a cherché à donner mauvais conscience aux Québécois ? » Il nous semble que c'est cette conclusion, plus qu'autre chose, qui a provoqué l'ire du producteur, l'a incité à accuser M. Perreault d'avoir « ...le crane bourré de préjugés... » et l'a mené à conclure que sa critique travestit le film en témoignage « ...de parti pris, de racisme, de préjugés ».

Ces accusations sont graves et elles sont d'autant plus graves qu'elles n'ont aucun fondement dans le texte en cause. Allant directement aux enjeux du récit, M. Perreault lit le film à la fois dans le sens dichotomique de sa structure narrative et dans le sens du point de vue qui conduit la narration. Ce point de vue étant celui d'un « Blanc » français, M. Perreault analyse à la fois la représentation qu'il fait des Innus et des « Blancs » québécois. D'un point de vue critique, cette approche est légitime. Cependant, du point de vue de l'économie politique du cinéma, celui de M. Demers, elle semble inacceptable puisqu'elle fait ressortir le caractère « exagérément caricaturé » de la représentation des « Blancs » en ajoutant avec la précaution du conditionnel : « On les croirait tous racistes ». Il n'entre pas dans notre propos d'étayer le bien-fondé de cette conclusion. Cependant, il n'est pas hors de propos de faire remarquer que ce film s'adresse principalement à un public « blanc »...

Pour contrecarrer les conclusions de M. Perreault, qui se cristallise dans l'affirmation que le film est un « manifeste courageux » à la dé-



Rock Demers

fense d'une cause et non une oeuvre d'art dans le sens profond du terme. M. Demers se sent obligé d'affirmer, avec trois exemples à l'appui, qu'il s'agit d'un « vrai film ». Pour soutenir cette affirmation, il énumère les invitations reçues pour sa participation à des festivals. Nous apprécions sa modestie... M. Demers est bien placé pour savoir que, de façon générale, ces invitations dépendent autant d'un travail de producteur bien fait que des qualités d'un film.

Puis, il compare le « vrai film » d'Arthur Lamothe à la « vraie peinture » de Paul Gauguin. À notre regret, nous voudrions signaler en passant à M. Demers, à la lumière d'études récentes, que cette comparaison s'avère malheureuse. L'amour que Gauguin vouait aux femmes tahitiennes et sa fascination pour le « primitif » et le « sauvage » procédaient d'une mentalité coloniale appuyée sur toutes les attitudes qu'il reproche injustement à M. Perreault.

Du propre aveu de M. Demers, le film a été bien reçu par de nombreux critiques. À preuve, la liste longue (mais incomplète) de commentateurs positifs dont il s'autorise pour démontrer l'aveuglement de M. Perreault. Dans ces conditions, nous nous demandons pourquoi il ne s'est pas contenté de ce bilan, somme toute positif, pourquoi il a cru bon de lancer, contre un critique réservé, des accusations graves et dénuées de fondements.

Sans la liberté de blâmer de M. Perreault, l'éloge des autres est-il flateur ?

# À la recherche d'une société démocratique et pluraliste

**STEPHEN SCHEINBERG**  
L'auteur est professeur d'histoire à l'Université Concordia et vice-président du B'nai Brith.

Il serait bien difficile de reprendre toutes les erreurs de faits et d'interprétation que contient l'article de Gérald Leblanc intitulé « La colère des anglos déborde sur les Juifs », paru le 28 septembre 1996. Les arguments de M. Leblanc sont trop confus et ne méritent pas une attention particulière. Quelques points de faits méritent cependant d'être corrigés.

Premièrement, le soussigné est professeur à l'Université Concordia et non pas à McGill. Deuxièmement, dans mon article paru dans *The Gazette*, je n'ai jamais comparé le Congrès juif canadien aux organisations qui ont collaboré avec les nazis et ainsi, par implication, assimilé les séparatistes aux nazis.

Je faisais plutôt allusion à la relation entre les juifs et l'État dans la « vieille Europe », c'est-à-dire aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles. Les historiens n'ont pas l'habitude de faire référence aux événements des années quarante comme la « vieille Europe ». J'ai personnellement présenté mes excuses aux représentants du Congrès juif canadien pour tout malentendu à ce sujet et, pour ma part, je n'ai pas coutume d'amoindrir la tragédie de l'holocauste et son importance en appliquant improprement cette terminologie à la société québécoise contemporaine.

Troisièmement, je comprends mal le sens de la liste établie par M. Leblanc de juifs qui n'ont pas grand-chose en commun, si ce

n'est leur confession. Où sont alors les Paul Unterberg, David Levine ou Henry Milner, supporters présents et passés du Parti québécois ? M. Leblanc nous fournira-t-il également une liste des fédéralistes francophones ?

Finalement, j'aimerais préciser que, dans le mémoire que nous avons soumis dans le cadre des audiences publiques sur le projet de loi 40, B'nai Brith montrait son respect quant à la prédominance du français dans la société québécoise, ainsi que l'importance de sa promotion et notre critique a été bien accueillie par les membres de la Commission de la Culture. Nous avons toujours compris l'insécurité d'un Québec français au sein de l'Amérique du Nord anglophone et nous demandons seulement que soient comprises et respectées tout également les inquiétudes de ceux qui sont venus au Canada à la recherche d'une société démocratique et pluraliste.

## Réponse

Ce sont les leaders du Congrès juif et de la Communauté sépharade qui ont qualifié vos réactions « d'allégations irresponsables » et « pisse-vinaigre ».

Jack Jedwab, le directeur du Congrès, a dit que « le B'nai Brith avait effectivement encouragé l'utilisation des analogies nazies en les utilisant durant ses propres conférences téléphoniques », lit-on dans le *Canadian Jewish News* du 19 septembre.

Je n'ai fait que rapporter, pour le profit de nos lecteurs, ce qui s'était écrit dans les publications anglaises (*Canadian Jewish News*, *Jewish Tribune*, *The Gazette* et *The Suburban*) sur la polemique opposant le B'nai Brith au Congrès et à la Communauté sépharade, au sujet de l'entente sur l'étiquetage des produits cachers.

G. LeBlanc

# Merci, M. Galganov!

M. Gérald LeBlanc.

Je tiens à vous féliciter de l'initiative que vous avez prise de présenter dans de récents articles un aperçu du contexte social et politique dans lequel vivent les francophones hors Québec.

Ces articles m'ont surpris et déçus de me rendre compte que les droits linguistiques des francophones ne sont pas respectés, que ces derniers sont de plus en plus isolés comme minorité et qu'ils n'osent affirmer leurs désirs de peur de soulever l'intolérance de leurs concitoyens anglophones.

Je croyais bien naïvement, comme bien des Québécois je pense, qu'il existait un minimum décent du respect de leurs libertés d'expression en dehors du foyer familial et que le bilinguisme, tant publicisé à travers le monde,

était le reflet d'un Canada respectueux des libertés.

Malgré un scepticisme certain, ce choc me rend fier de vivre dans une société démocratique qui respecte les droits de sa minorité anglophone qui peut s'exprimer en toute quiétude, travailler, étudier, obtenir tous les services possibles et vivre dans sa langue.

Merci, M. Galganov d'avoir déclenché ce débat et de m'avoir permis toute cette réflexion. Grâce à vous, j'ai une idée plus juste des réalités canadienne et québécoise.

Marie-France D. LAFLAMME  
Longueuil



Howard Galganov

# Mauvaise compréhension des intentions de Bell?

**PIERRE G. LAPORTE**  
L'auteur est directeur de secteur aux relations avec les médias chez Bell Canada.

La présente fait suite à un court article non signé, publié dans votre édition du 26 septembre dernier, portant sur la campagne de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) contre les tarifs du service local d'affaires de Bell Canada.

Bell rejette les allégations de la FCEI à l'effet que les tarifs proposés dans le nouveau service *LienTélécom* viseraient à favoriser les grandes entreprises au détriment des PME et des entreprises des régions. Les critiques de la FCEI reposent sur une mauvaise compréhension des intentions de Bell et des tarifs proposés par la compagnie pour ses clients d'affaires. Nous voulons donc rétablir les faits ici.

La nouvelle structure tarifaire proposée par Bell pour ses clients d'affaires vise à rapprocher les tarifs du prix de revient, à harmoniser les prix des circuits et des lignes et à offrir aux clients deux options tarifaires : tarif fixe mensuel ou tarif à l'utilisation, au choix du client. Cette proposition vise tous les clients d'affaires de Bell, peu importe leur taille.

Le CRTC a approuvé à titre provisoire la première phase de la proposition de Bell qui vise essentiellement à rapprocher les prix payés du coût de revient pour la compagnie. Ainsi, les clients des groupes tarifaires où les coûts de production sont supérieurs aux prix ont connu, depuis le 1<sup>er</sup> août 1996 une augmentation pour les lignes individuelles variant de 1,80 \$ à 6,00 \$ par mois, alors que d'autres clients possédant des lignes de standard dans des groupes tarifaires où les prix sont supérieurs aux coûts ont



**Bell nie favoriser les grandes entreprises au détriment des petites.**

connu une baisse variant de 3,15 \$ à 15,55 \$.

Cette harmonisation entre les coûts et les tarifs est une étape essentielle préalable à l'avènement de la concurrence sur le marché du service téléphonique local. En effet, pour qu'une concurrence soit réelle, il ne faut pas que les prix proposés soient subventionnés ou interfinancés par d'autres clients ou d'autres services.

Si le CRTC accepte la proposition de Bell dans son entier, les clients d'affaires auront le choix entre un tarif fixe et un tarif à l'utilisation. Pour le client moyen, l'option tarifée à l'utilisation pourrait se traduire par des économies mensuelles de 12 \$ par ligne par rapport au tarif fixe. La notion de choix est ici fondamentale. Pour aider ses clients à faire un choix éclairé, Bell proposera dans l'année précédant l'entrée en vigueur de ces tarifs un relevé mensuel comparé de ce qu'il en coûterait selon chaque option. Il est donc inopportun, comme le fait la FCEI, de comparer les tarifs actuels aux tarifs

fixes proposés puisque plusieurs entreprises réaliseraient une meilleure affaire en choisissant l'option de tarification à l'usage.

Actuellement, les clients d'affaires paient jusqu'à 51,80 \$ par mois leurs lignes et 75,45 \$ leurs circuits Centrex, même si les premiers et les seconds jouent le même rôle. Dans le cadre du service *LienTélécom*, il n'y aurait pas de différence de prix entre les lignes et les circuits Centrex. Les clients des petites collectivités paieraient en moyenne entre 44 \$ et 54 \$ par mois, s'ils choisissaient l'option tarifée à l'utilisation. Ceux des grands centres paieraient entre 39 \$ et 44 \$ par mois, s'ils choisissaient cette même option.

Bell tient à rappeler que la proposition tarifaire de *LienTélécom* n'a pas d'incidence sur ses recettes. La compagnie ne perdrait pas d'argent, mais n'en ferait pas non plus davantage comparativement au tarif d'affaires actuel. Certains clients connaîtraient des baisses, d'autres des hausses, en fonction de ce qu'il coûte réellement pour offrir le ser-

# Sortez vite vos calculatrices, ça presse!

**ANDRÉ SIMARD**

Je viens de lire la « Lettre aux travailleurs Glad » signée par Nicole F. Bernier dans votre édition du 27 septembre. Je vous expédie ce que je pense être un texte complémentaire tendant à confirmer que les actuels du RRQ auraient besoin de suivre un cours de rattrapage « Arithmétique 101 ».

Au cours des 14 dernières années, les gains cotisables annuels maximums sont passés de 13 300 \$, en 1981, à 31 500 \$, en 1995, une augmentation foudroyante. Pendant la même période, la cotisation maximale d'un employé au régime passait de 239,40 \$, en 1971, à 850,50 \$, en 1995, une progression encore plus délirante. On semble trouver pourtant que ce n'est pas suffisant.

Cependant, si je suis un « jeune » et que je calcule la valeur finale de MES SEULES CONTRIBUTIONS à la Caisse pendant 35 ans, à un taux moyen de rendement de 10 % (rendement de la Caisse pendant les 20 dernières années), la valeur finale de mes seules contributions se situerait à 230 502 \$ et à 461 100 \$ en y

ajoutant la partie payée par mon employeur. (La valeur capitalisée d'une annuité de 1,00 \$ à un taux de rendement de 10 % pendant 35 ans est de 271,02 \$).

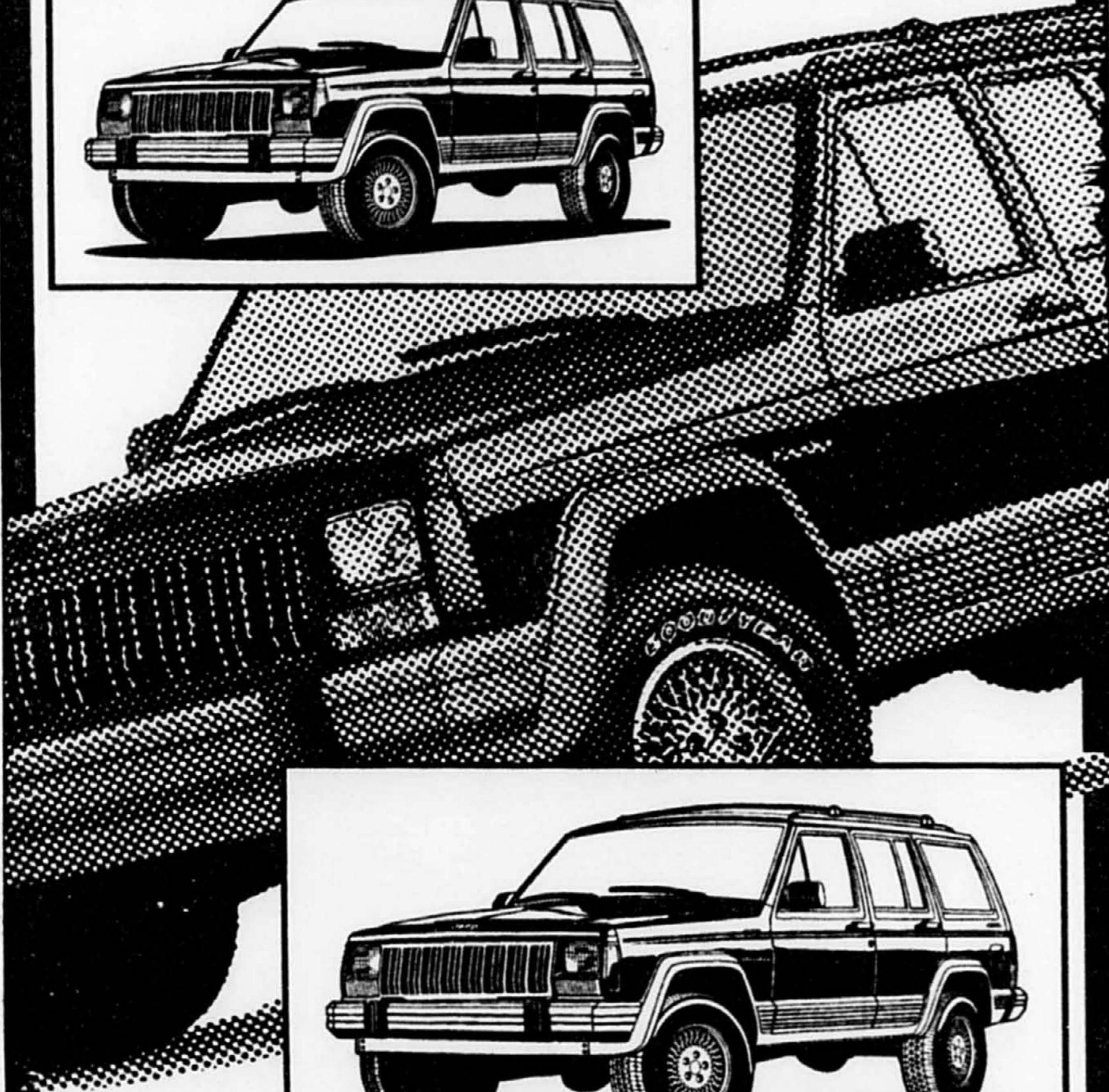
Si l'espérance de vie d'un jeune homme est de 75 ans, il recevra donc sa rente du RRQ pendant 10 ans. Si je calcule bien, la rente annuelle payable, en 1995, était d'environ 8 560 \$. Or le rendement de 10 % basé sur les seules contributions de l'employé serait de 23 050 \$ (10 % X 230 502 \$). Ce rendement serait de 46 110 \$ si les contributions de l'employeur sont utilisées dans le calcul. Ce n'est pas ce que je pourrais appeler une aubaine!

Ce n'est pas tout ; à la mort de ce jeune homme, la Caisse va empocher le 461 000 \$, auxquels se seront ajoutés les 10 ans d'intérêts à 10 % sur le solde, soit environ 600 000 \$. (La valeur capitalisée de 37 550 \$ (46 110 \$ - 8 560 \$) pendant 10 ans au taux de rendement de 10 %).

N'allez pas penser qu'il léguera ce magot à ses enfants. Non, il laissera ce magnifique cadeau de plus de \$1 million à la Caisse.

Messieurs les actuels, sortez vos calculatrices, ça presse!

# SUPER LIQUIDATION



## JEEP CHEROKEE COUNTRY

- 6 cylindres
- Boîte automatique
- Climatiseur
- Select-trac
- Vitres teintées foncées
- AM-FM cassette
- Volant inclinable
- Intérieur de luxe
- Roues alliage léger
- Console
- Galerie de toit
- Garantie 60 000 km.

### SUPER SPÉCIAL

# 357\$

PAR MOIS

- 30 mois
- Comptant ou échange de 3 000 \$
- Taxes en sus
- Location clef d'or Chrysler



# AUTO VOISIN INC

1215, BOUL. DES LAURENTIDES  
LAVAL  
TÉL. : 668-9222

## La manif de « l'amour » : la défense entend contester la légitimité des accusations

Presse Canadienne  
OTTAWA

L'avocat représentant des individus ou associations de la région d'Ottawa contre lesquels des accusations ont été portées en rapport au rassemblement sur l'unité nationale tenu à Montréal trois jours avant le dernier référendum entend faire valoir devant le tribunal, cette semaine, que la loi québécoise sur les référendums n'a pas de portée extraterritoriale.

L'avocat montréalais Marc-André Boivin alléguera de plus que la loi sur le référendum contrevient aux chartes canadienne et québécoise des droits, puisque les accusations déposées vont à l'encontre des articles de ces chartes sur les libertés d'expression et d'association.

Me Fabien devra se présenter en cour demain matin pour défendre ses clients, qui sont au nombre des 15 individus, entreprises ou associations étudiantes du Québec ou de l'extérieur contre lesquelles des accusations ont été portées.

Les accusations, déposées en mai par le directeur général des élections, Pierre F. Côté, alléguent que les défenseurs ont enfreint la loi référendaire qui stipule que toutes les dépenses doivent être faites sous la supervision des comités organisateurs du OUI ou du NON.

La cause sera entendue presque un an après le rassemblement du 27 octobre à Montréal, auquel plusieurs milliers de personnes de l'extérieur de la province avaient pris part. Elles avaient voyagé à bord d'autobus, de trains et d'avions affrétés hors Québec.

Me Fabien a indiqué que ses six clients, parmi lesquels figure Aurèle Gervais, le directeur des communications du Parti libéral du Canada, ne vont pas enregistrer de plaidoyers, puisqu'il entend contester la légitimité des accusations.

Les accusés sont passibles d'amendes variant de 100 \$ à 10 000 \$. Le Parti libéral du Canada a accepté d'assumer les frais légaux pour la défense de M. Gervais.

## Une dizaine de Québécois reçoivent la Légion d'honneur et l'Ordre du mérite

Agence France-Presse

Le général Gilbert Forray, grand chancelier de la Légion d'honneur et chancelier de l'Ordre national du mérite, a remis les décorations de ces ordres à diverses personnalités, pour la plupart canadiennes, au cours d'un séjour de cinq jours au Canada.

Le général Forray était venu au Canada à la tête d'une imposante délégation de l'Ordre du mérite français, pour remettre le drapeau de l'Ordre à la section canadienne. L'Ordre national du mérite a été créé en 1963 par le général de Gaulle pour les civils, les militaires étant les seuls à l'époque à pouvoir recevoir la Légion d'honneur.

Le général Forray a fait savoir aux récipiendaires que le président de la République Jacques Chirac, en tant que grand Maître des deux Ordres, lui avait demandé d'être « porteur d'un message de chaleureuse sympathie ».

Martial Asselin, ancien lieutenant-gouverneur (représentant de la Reine) du Québec, a été fait officier de la Légion d'honneur, tandis qu'étaient faits chevaliers Pierre Jolin, directeur de la direction France au ministère des affaires internationales du Québec, Serge Joyal, ex-ministre d'État, et Charles Denis, ex-PDG de la Société générale des industries culturelles du Québec.

Par ailleurs René Simard, recteur de l'université de Montréal, et le colonel Jacques Michel, attaché de défense à l'Ambassade de France, ont été faits officiers de l'Ordre national du mérite, tandis que quatre autres personnalités du monde des affaires ou de la politique étaient faites chevaliers.

À l'occasion de ce séjour, le général Forray a également rencontré hier le premier ministre du Canada, Jean Chretien. Il devait quitter le Canada dans l'après-midi, à destination de New York.

**« UN DÎNER COMPLÈTEMENT FOU. »**  
Fabien Major, CIEL

PRÉSENTE

« Plusieurs numéros de ce repas-spectacle feront l'unanimité : Tim Taylor jonglant avec des balles de ping-pong qu'il éjecte de sa bouche ; Mercedes Chénard qui chante en se contorsionnant ; Kai Leclerc qui marche au plafond et Martine Brisson qui fait des acrobaties sur une corde lisse. »  
Sonia Sarfaty, La Presse

**LE DÎNER Sarfaty**

« Un grand spectacle de variétés entièrement québécois... on vous en met plein les yeux et les oreilles. »  
Catherine Vachon, TQS

« Fellinien... plein d'énergie... 2 heures et demie qui passent trop vite... Vous en serez émerveillés. »  
Bill Brownstein, The Gazette

« Un spectacle très coloré... Une excellente occasion d'aller fêter. »  
Daniel Guérard, CFGL

« J'ai hâte d'envoyer des amis qui ont besoin de quelque chose de complètement flyé. »  
Judy Richards

« C'est un feu roulant ! »  
Carmen Montessuit, Journal de Montréal

« Un bon spectacle divertissant... un repas excellent. Une soirée qu'on se paie dans les grands moments... »  
Marcia Pilote, CMMF

UNE TRENTAINE DE COMÉDIENS, CHANTEURS, DANSEURS ET ACROBATES SUR SCÈNE

SOYEZ LES PREMIERS À SAVOURER CE SPECTACLE DE VARIÉTÉS RENVERSANT !

LES MERCREDIS ET JEUDIS À 19 H  
LES VENDREDIS ET SAMEDIS À 17 H ET 20 H 30  
LE PRIX DU BILLET COMPREND : SPECTACLE, REPAS, SERVICE ET STATIONNEMENT.

**CASINO** de Montréal

BILLETTS EN VENTE SUR LE RÉSEAU ADMISSION :  
(514) 790-1245 OU 1 800 361-4595  
POUR LES GROUPES DE 20 ET PLUS :  
(514) 935-5161 OU 1 800 263-5161  
\*FRAIS DE SERVICE APPLICABLES

# Plus vite, plus l'fun, par câble ou par téléphone !

Attendez-vous  
toujours  
la vague Internet ?

Vidéotron a vraiment réponse  
à tout, où que vous soyez et  
quels que soient vos besoins.  
Procurez-vous la trousse  
d'accès Internet Vidéotron  
facile à installer, et profitez  
d'un service à la clientèle  
accessible sept jours sur sept,  
de 8 h à 23 h.

Bon surf!

**Câble\***  
Accès ultra-rapide illimité  
**49<sup>95</sup>\$**  
/mois  
(comprenant le modem câble)  
\* Là où la technologie le permet

**Téléphone**  
Accès rapide illimité  
**26<sup>95</sup>\$**  
/mois  
Option Découverte d'Internet  
**4<sup>95</sup>\$** pour 5 heures par mois



**Vidéotron**  
Vive le monde... libre!  
<http://www.videotron.net>

281-6661 ou 1 888 281-6661

## Politique

### 53 % des Canadiens approuvent la façon dont Jean Chrétien s'acquitte de sa tâche

#### SONDAGE GALLUP

Plus de la moitié des Canadiens, 53 %, approuvent la manière dont Jean Chrétien accomplit sa tâche de premier ministre. C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par la maison Gallup dans l'ensemble du Canada. Cela représente une augmentation par rapport au taux d'approbation de 50 % enregistré le mois dernier et au taux moyen d'approbation de 51 % en 1996. Ce taux moyen d'approbation demeure assez élevé pour un premier ministre canadien, mais comme on l'avait remarqué dans le sondage du mois dernier, il est nettement plus bas que le taux moyen d'approbation de la gestion de Jean Chrétien relevé les deux années précédentes, soit 59 % en 1995 et 60 % en 1994.

Un peu moins de trois Canadiens sur dix (28 %) n'approuvent pas la manière dont le premier ministre accomplit sa tâche ce mois-ci, par rapport à 30 % en septembre. Comme c'était le cas en septembre, près d'un Canadien sur cinq (19 %) n'ont aucune opinion bien définie sur la gestion de M. Chrétien à la tête du gouvernement.

Une analyse des résultats par région fait apparaître comme d'habitude que M. Chrétien reçoit un appui beaucoup plus fort au Canada anglais qu'au Québec. Un peu plus d'un tiers seulement (35 %) des Québécois disent approuver la façon dont Jean Chrétien s'acquitte de ses fonctions par rapport à 46 %

qui la désapprouvent. Ces chiffres représentent toutefois une amélioration par rapport au mois dernier. Les Québécois désapprouvant la gestion du premier ministre Chrétien étant alors deux fois plus nombreux que ceux qui l'appuyaient. À l'extérieur du Québec, six répondants sur 10 approuvent la gestion du premier ministre, les Ontariens lui accordant leur appui dans une proportion de 64 %.

Autre tendance constante depuis que Jean Chrétien occupe le poste de premier ministre, ce sont les personnes les plus scolarisées et les mieux nanties qui lui apportent le plus large appui. Ainsi, 56 % des Canadiens ayant une scolarité de niveau collégial ou universitaire ainsi que 62 % des répondants ayant un revenu annuel de 50 000 \$ ou plus approuvent pleinement la façon dont Jean Chrétien mène la barque gouvernementale.

Enfin, les francophones (37 %) sont nettement moins susceptibles d'approuver la gestion du premier ministre que les anglophones (59 %) ou les allophones (57 %).

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues téléphoniques faites auprès de 1004 personnes entre le 31 septembre et le 5 octobre. Un échantillon de cette taille comporte une marge d'erreur de 3,1 points de pourcentage, 19 fois sur 20. Au Québec, l'échantillon est de 268 entrevues et la marge d'erreur est alors de 6 points de pourcentage, 19 fois sur 20.



Mazda Protegé SE 1997

**VOICI UNE OFFRE  
IRRÉSISTIBLE  
SUR LA MAZDA  
LA PLUS VENDUE.**

**179\$\***

Location par mois/24 mois

- Garantie 5 ans\*\*
- Stéréocassette AM/FM et 4 haut-parleurs
- Moteur 1,5 L à DACT, 16 soupapes
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Volant inclinable
- La plus spacieuse de sa catégorie\*
- Excellente consommation d'essence (50 mi./gal)
- Excellente valeur de revente
- Frais d'entretien minimes



Les concessionnaires Mazda du Québec



**EMPORTE-MOI**

\* Comparaison selon l'année-modèle 1997. \*\* Offre valable sur toute nouvelle location au détail chez les détaillants participants à partir du 4 octobre pour un temps limité. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Sur approbation du crédit. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Le prix de location de la Protegé SE 1997 (modèle de base #D4XJ57AA00) est basé sur 24 mois. Acompte de 1 500 \$ ou l'échange équivalent. Le paiement du premier mois et le dépôt de 250 \$ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 600 \$, immatriculation, assurances et taxes en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8¢ le kilomètre additionnel. Renseignez-vous auprès des concessionnaires participants. \*\* Détails chez votre concessionnaire.



## Cyberpresse

LUNDI

Courrier

MARDI

Silicon Valley

MERCREDI

Internet

JEUDI

Cédéroms, jeux

VENDREDI

Technologie

## Un héros est passé



Jean-Louis Gassée

collaboration spéciale

**S**eymour Cray n'est plus. Il avait 71 ans. Sur une route au nord de Colorado Springs, un automobiliste rate son dépassement, la Jeep de Seymour est heurtée, fait un tonneau. Seymour, blessé à la tête, à la nuque et au torse, est mort à l'hôpital. Il y a dix jours. Avec lui disparaît l'homme qui, tout le long de sa carrière, de 1957 à 1996, a marqué plus que tout autre le monde des supercalculateurs.

J'ai rencontré Seymour en décembre 1985, lors d'une visite à son usine d'Eau Claire, Wisconsin.

À l'époque, Apple envisageait l'achat d'un Cray pour ses équipes techniques. En 1989, Seymour quittait Cray Research et fondait Cray Computer, déménageait du Wisconsin au Colorado, et m'appela à son conseil d'administration. J'ai ainsi vu de près le flirt de Seymour avec les lois de la physique — et celles du capital.

En raison de la limite imposée par la vitesse de la lumière aux allers et retours des signaux, plus un ordinateur est rapide, plus il doit être petit. En une nanoseconde, le temps de cycle du Cray 3, la lumière parcourt à peu près 30 cm.

Et plus un ordinateur est rapide, plus il consomme d'énergie, plus il chauffe. De plus en plus petit, de plus en plus chaud : le refroidissement devient un problème extraordinairement ardu.

Seymour souriait quand le folklore faisait de lui un magicien des circuits électroniques. Il se considérait plutôt comme un plombier et un mécanicien, déployant son ingéniosité dans la densification et le refroidissement d'empilements de circuits aussi simples que possible.

À propos d'empilement, il m'expliquait fièrement comment, sans le froisser, il pliait un costume dans

un minuscule attaché-case American Tourister — pour ne pas s'encombrer lors de ses voyages à Washington. Pendant des années, il construisait un bateau l'hiver, naviguait l'été durant sur les lacs voisins et le brûlait à l'automne. Pour ne pas être encombré par le passé. C'était son style.

Il fonde Control Data avec Bill Norris en 1957 et se fait un nom avec le 6600 et le 7600.

Irrité par la bureaucratie, il fonde Cray Research en 1972. Il fait imprimer des actions chez un artisan pour les vendre sur le parking à la sortie des bureaux de Control Data. C'est la grande époque où le nom de Cray devient synonyme de supercalculateur. Les applications vont de la météo à la simulation d'armes nucléaires et classiques en passant par l'automobile et la pharmacologie, sans oublier l'espionnage.

La discrète NSA, agence chargée de « surveiller » les communications à l'extérieur des États-Unis, dispose d'un budget secret mais estimé à dix fois celui de la très visible CIA. C'est un bon client, mais on ne sait pas officiellement à quoi servent certaines machines, ni même où elles sont installées.

**Seymour souriait quand le folklore faisait de lui un magicien des circuits électroniques. Il se considérait plutôt comme un plombier et un mécanicien.**

Bien que la société porte son nom, il en confie la direction à d'autres et dispose d'un statut de sous-traitant indépendant installé à Chippewa Falls, à bonne distance des bureaux, puis la quitte en 1989.

Que dire de l'échec de sa nouvelle société, Cray Computer? Certains disent que la fin de la guerre froide a réduit les crédits de recherche. C'est vrai. Cray Research a dû récemment se vendre à Silicon Graphics.

D'autres pensent que Seymour s'est trompé en misant sur l'arséniure de gallium ou en évitant les

architectures massivement parallèles.

Je l'ai vu pour la dernière fois en août dernier dans un restaurant de sandwichs tenu par un charmant couple de peintres nails qui, heureusement, tiennent mieux la table que le pinceau. Nous avons parlé de mon entreprise, dont il était actionnaire de la première heure, et de ses projets.

Pas abattu, déterminé à utiliser les microprocesseurs qu'il avait autrefois négligés, il pensait à d'originales solutions pour les énormes mémoires de ces machines et tournait autour d'une société en difficulté du groupe Intel — pour la clientèle. Comme beaucoup, je suis bien triste de la mort prématurée d'un homme plein de projets. Il me reste les souvenirs.

*The Gazette Telegraph of Colorado Springs*  
<http://www.usa.net/gtonline/archive/96-10-06/top010.html>  
*Entrevue du National Museum of American History avec Seymour Cray*  
<http://innovate.si.edu/history/cray/craycot.htm>

Jean-Louis Gassée est président de Be, inc. Il vit et travaille dans la Silicon Valley, en Californie.

## EN BREF

## La Quinzaine des sciences sur le Net

■ Tenue chaque année durant le mois d'octobre, la Semaine nationale des sciences célèbre pendant dix jours les réalisations canadiennes dans les domaines des sciences, de la technologie, du génie et des mathématiques. L'événement a lieu d'un océan à l'autre et on trouve des activités régionales, dont plusieurs se déroulent à Montréal. La plupart sont destinées aux jeunes de 12 ans et plus. On trouvera notamment des sessions sur les mathématiques dans les bibliothèques, tandis qu'au Biodôme, on proposera un questionnaire sur les aspects quantitatifs ayant trait au milieu physique des écosystèmes. La plupart des activités se tiendront du 14 au 19 octobre.

Renseignements : 873-1544

Sur Gopher :

[gopher.schoolnet.carleton.ca/420](http://gopher.schoolnet.carleton.ca/420)

Sur le WWW :

<http://schoolnet.carleton.ca/SNST/>

## Le prof Scientifex sur cédérom

■ Parlant sciences, les jeunes férus du magazine *Les Débrouillards* pourront se procurer le nouveau cédérom CD Scientifex où ils trouveront 12 000 articles et 3000 illustrations couleurs tirés du magazine et de son grand frère *Hebdo Science*. La petite firme Les logiciels de Marque inc. a inclus un nouvel agent de recherche qui permet de retrouver des sujets par mots-clés, à partir d'un index. On peut même cliquer sur un mot pour obtenir sa définition provenant du Dictionnaire CE Intermédiaire. L'information existait déjà sur disquette, mais en format texte et sans couleurs. Celle-ci promet d'être plus agréable à consulter, surtout quand Beppo, la grenouille mascotte des *Débrouillards*, fait ses folies. Pour PC, la version Mac est attendue en février.

Prix : 49,95 \$

Marie-Andrée Amiot

[technologie@lapresse.com](mailto:technologie@lapresse.com)

## Un site sur Internet dédié au brocoli

■ Le plus gros producteur mondial de brocoli, la société de Seattle Mann Packing Company, a annoncé l'ouverture sur Internet d'un site consacré au légume, sous la forme d'une ville virtuelle nommée Broccoli Town, USA. Une visite de Broccoli Town permet d'ap-

prendre tout sur le brocoli, depuis la plantation jusqu'à la récolte, en passant par son transport et différentes recettes. Textes et illustrations retracent son histoire, agrémentée d'anecdotes. Un club pour les enfants offre jeux, matériel éducatif et livres de coloriage en ligne. Une boîte aux lettres électronique reçoit leurs questions.

L'adresse du site est :

<http://broccoli.com>

## Internet : une norme commune de transmission vidéo

■ Quarante sociétés informatiques ont annoncé lundi leur soutien à une norme commune pour la transmission en temps réel de vidéo et d'audio par Internet, l'équivalent des fréquences FM ou AM pour les radios. La norme commune, appelée RTSP (Real Time Streaming Protocol), permettra aux éditeurs de médias sur Internet de transmettre en continu un flot d'informations multimédia vers les ordinateurs reliés au réseau. Il devrait favoriser l'apparition de médias directement concurrentiels de la télévision ou de la radio, utilisant des images vidéo classiques ou des simulations avancées en trois dimensions. L'initiative est menée par Netscape Communications, le numéro un des logiciels pour Internet, et une société spécialisée basée à Seattle (État de Washington), Progressive Networks. Les 40 alliés incluent IBM, le premier groupe mondial d'informatique, Apple Computer, le fabricant des Macintosh, Sun Microsystems, leader de l'informatique de réseau, Hewlett-Packard, groupe informatique très présent sur le marché des stations de travail, Silicon Graphics, dont la technologie d'images en 3D équipe les studios d'Hollywood, ou Lucent Technologies (ex-ATT), groupe d'équipements de télécommunication. Remarquablement absent en est Microsoft, le numéro un mondial des logiciels, en guerre ouverte avec Netscape pour s'imposer dans le monde Internet. En mettant fin à la confusion résultant de la multiplication des technologies d'émissions multimédia, la norme commune devrait aussi créer les conditions pour l'émergence d'un nouveau type de récepteur Internet, portable et nettement moins cher que les micro-ordinateurs, selon le PDG de Progressive Networks, Rob Glaser.

Agence France-Presse

## La campagne rage sur Internet

BRIGITTE DUSSEAU

Agence France-Presse, WASHINGTON

De Bill Clinton à Bob Dole jusqu'au libéral Harry Browne, les candidats à la Maison-Blanche ont tous cette année leur site sur Internet, persuadés que ce nouveau mode de communication leur apportera des voix le 5 novembre.

Au total, la campagne électorale américaine a généré des dizaines d'adresses Internet, les officielles, mais aussi les autres, auprès desquelles chacun peut critiquer à loisir Clinton, Dole, leurs épouses, leurs programmes, leurs coupes de cheveux ou leur chien.

Le site du président Clinton, qui s'ouvre sur sa photo et celle de son vice-président Al Gore, est de loin le plus créatif : on y trouve bien sûr de nombreux documents officiels, textes de discours, bilan économique illustré de graphiques, biographies... Mais aussi, le « kit » du supporter de base avec possibilité d'imprimer depuis son ordinateur des tracts à distribuer dans son entourage ou des autocollants pour son pare-choc ; il y a celui pour les femmes, celui pour les autochtones, pour les hispaniques (« Adelante con Clinton-Gore 96 »). On peut aussi y charger des économiseurs d'écran Clinton-Gore et d'autres gadgets.

« C'est un outil formidable, très utile, qui s'ajoute aux autres, à la télévision, à la radio », explique Adam Sohn, directeur de la

technologie pour la campagne Clinton-Gore, s'émerveillant de pouvoir ainsi « instantanément transmettre une information à des millions de personnes ».

Au total, une trentaine de personnes y sont employées, et chaque jour selon lui, l'adresse Clinton-Gore reçoit quelque 2 à 300 000 hits. Des milliers de volontaires se sont enrôlés via l'Internet, ajoute-t-il.

Chez Dole on line, c'est la voix de baryton du candidat républicain qui vous accueille, avec la photo d'un superbe stylo sur fond bleu étoilé, et un menu relativement classique « le débat présidentiel », « les titres d'aujourd'hui », des biographies, le programme républicain... Les volontaires peuvent s'enrôler en précisant leurs préférences (je peux mettre une pancarte dans mon jardin, recevoir chez moi, participer à des meetings, aider au téléphone...) Ceux qui veulent faire des dons peuvent laisser leur numéro de carte bancaire.

Environ 16 000 volontaires se sont enrôlés, assure l'équipe de campagne de Dole. Pour elle, il est « nécessaire d'avoir une présence visible » sur le Web, meilleure façon d'atteindre les jeunes générations qui vivent à l'heure de la technologie ». Cinq personnes y travaillent, et le site reçoit en moyenne 125 000 hits par jour, avec un record de deux millions de hits après que Bob Dole eut donné son adresse Internet dimanche lors du débat présidentiel télévisé.



Mazda 626 LX 1997

VOICI UNE OFFRE  
IRRÉSISTIBLE  
SUR LA MAZDA  
LA PLUS POPULAIRE.

LA PLUS SÛRE DE SA CATÉGORIE

279\$\*

Location par mois/24 mois

Équipements de luxe de série :

- Transmission automatique
- Air climatisé
- Groupe électrique
- Régulateur de vitesse
- Stéréocassette de luxe et 4 haut-parleurs
- Garantie 5 ans\*\*

LOCATION  
Personnalisable  
MAZDA

Les concessionnaires Mazda du Québec

**mazda**

EMPORTE-MOI

\* Le véhicule illustré est un modèle 1996 pour fin de référence seulement. \*\* U.S. Insurance Institute for Highway Safety. \* Offre valable sur toute nouvelle location au détail chez les détaillants participants à partir du 4 octobre pour un temps limité. Les stocks peuvent varier d'un concessionnaire à l'autre. Sur approbation du crédit. Les concessionnaires peuvent louer moins cher. Le prix de location de la Mazda 626 LX 1997 (modèle #4LS77A00) est basé sur 24 mois. Acompte de 1900 \$ ou l'échange équivalent. Le paiement du premier mois et le dépôt de 350 \$ sont dus au moment de la transaction. Frais de transport et de préparation avant livraison de 600 \$, immatriculation, assurances et taxes en sus. Maximum de 20 000 km par an. Frais de 8¢ le kilomètre additionnel. Renseignez-vous auprès des concessionnaires participants. \*\* Détails chez votre concessionnaire.

## La grève chez GM ne touche pas encore les concessionnaires, mais...

Presse Canadienne  
TORONTO

Chez un concessionnaire de General Motors situé à 50 km du piquet de grève le plus proche, le débrayage qui a paralysé les usines canadiennes de la compagnie est loin des yeux mais toujours à l'esprit.

« Ça ne fait pas encore mal parce que je dispose d'un bon inventaire », a déclaré un directeur des ventes en regardant un terrain de stationnement rempli de camionnettes fabriquées par le géant de l'automobile.

« Une fois ceux-ci vendus, il se peut que j'aie des ennuis. »

Aucun progrès n'a été accompli durant le week-end de l'Action de

grâce qui pourrait mettre fin à la grève de 13 jours des 26 000 travailleurs de GM en Ontario et au Québec. Les négociations devaient reprendre aujourd'hui.

Le directeur des ventes, qui a demandé à ce que ni son nom ni celui du concessionnaire ne soient révélés, croit pouvoir tenir pendant six semaines, peut-être huit, avant qu'il ne se retrouve avec davantage de personnel que de véhicules à vendre.

« Ensuite, ils partiront peut-être. Ils travaillent à la commission. Ils doivent toujours trouver du pain et du beurre pour leurs familles. »

Les populaires camionnettes GM sont assemblées à Oshawa et dans deux usines américaines. Le syndicat des Travailleurs canadiens de l'automobile espère que la grève touchera GM en lui faisant perdre des ventes — particulièrement du modèle à grand habitacle fabriqué uniquement à Oshawa.

« Cette usine et ses usines sœurs ont fonctionné à plein régime avec toutes les heures supplémentaires qu'elles ont pu obtenir et, malgré cela, elles ne parviennent pas à satisfaire à la demande », soutient le président du syndicat, Buzz Hargrove.

« Donc, pendant chaque journée de production perdue, quelqu'un sera en train d'envisager l'achat d'un camion de marque Ford ou Chrysler ou importé. »

Dennis DesRosiers, analyste de l'industrie automobile, est d'accord.

« C'est là l'aspect le plus coûteux de la fermeture de GM », a-t-il dit. « Il s'agit plutôt d'une rançon à payer que de chantage. »

Les ventes de camionnettes GM ont grimpé de 4 % au cours de l'année terminée en août, comparativement à une augmentation de 16 % pour le modèle de la série F de Ford et à une hausse de 53 % chez Chrysler.

## Barrette revoit le Saguenay : « Ça se peut pas ! »

Presse Canadienne  
CHICOUTIMI

Le comédien Michel Barrette n'en revient tout simplement pas de l'ampleur des dégâts causés par l'inondation de juillet dernier dans la région du Saguenay, où il était de passage en fin de semaine.

Il a fait le tour des principaux sites qui ont été ravagés, et le sinistre qui l'a impressionné le plus est sans contredit celui du Bassin de Chicoutimi et plus particulièrement les vestiges de la petite maison blanche.

« C'est hors de proportion avec ce que je pensais, a-t-il raconté hier lors d'une entrevue téléphonique. Je m'étais fait dire que c'était beaucoup plus impressionnant quand tu étais sur place qu'à la télévision, mais il fallait que je le vois pour vraiment comprendre. J'ai constaté que ce n'était plus des choses abstraites que l'on voit à la télévision. Ça n'a tout simplement pas de bon sens. C'est incroyable de voir la force et l'ampleur des rivières qu'on connaît. »

Il a entre autres pu visiter les rangs Saint-Jean et Saint-Louis à

La Baie, deux secteurs sinistrés ou des centaines de maisons ont disparu à tout jamais.

« Inimaginable, des rivières jusque-là paisibles ont à certains endroits jusqu'à quinze cents pieds de large, s'étonne-t-il, faisant référence aux rivières Ha! Ha!, Mars et Chicoutimi. Ça se peut pas ! Ça se peut juste pas ! »

« Parce qu'elle représente un symbole de résistance, c'est la petite maison blanche qui m'a le plus renversé. Il ne doit pas y avoir un touriste qui passe dans le coin qui ne veut pas voir ce symbole. »

## SOLDE DE TISSUS

JUSQU'À

## 50% DE RABAIS

◆ TISSUS ÉLÉGANCE, UN MAGASIN DE TISSUS EUROPÉENS CÉLÈBRE DANS LE MONDE ENTIER, SERA À MONTRÉAL POUR UNE JOURNÉE SEULEMENT, SOIT LE SAMEDI 19 OCTOBRE PROCHAIN.

◆ PLUS DE 1 000 COUPONS DES PLUS BEAUX TISSUS DE LAINE, DE SOIE, DE COTON ET DE LIN EUROPÉENS.

◆ EN VEDETTE: LES COUTURIERS VALENTINO ET UNGARO

UNE JOURNÉE SEULEMENT  
LE SAMEDI 19 OCTOBRE DE 9 h À 16 h

**HOLIDAY INN  
MONTRÉAL POINTE CLAIRE**

6700, ROUTE TRANSCANADIENNE (40)  
À L'ANGLE DU BOULEVARD ST-JEAN  
(EN FACE DU CENTRE FAIRVIEW)

MODALITÉS DE PAIEMENT : COMPTANT • VISA • MASTERCARD

# Tissus Éléance

VANCOUVER • TORONTO • LOS ANGELES

Avez-vous  
mangé  
aujourd'hui?

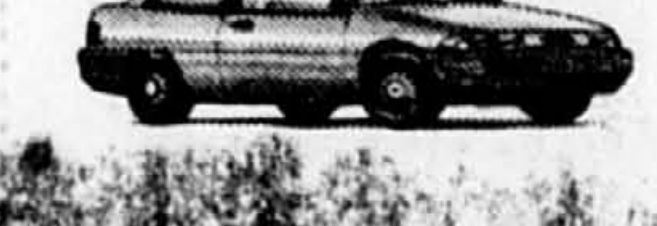


FONDATIONS



Au cœur de la solution!

Tel.: (514) 871-1551 ou 1 800 567-8563  
Télex: (514) 871-1464



# GRANDE LIQUIDATION

## FORD ET MERCURY



### WINDSTAR GL 96

Offerte avec le groupe d'équipements préférés 357A

# 299\$ PAR MOIS

Location de 24 mois  
TRANSPORT INCLUS

Avec mise de fonds de 3 875 \$. Première mensualité et dépôt de sécurité de 350 \$ exigés. Immatriculation, assurances et taxes en sus. Remise incluse. Des frais de 0,08 \$ du kilomètre après 36 000 kilomètres et d'autres conditions s'appliquent.

- Moteur V6 de 3,8 litres, 200 chevaux
- Freins assistés avec ABS aux 4 roues
- Climatiseur
- Vitres et verrouillage des portes électriques

- 4 FAUTEUILS CAPITAINE
- Radio AM/FM stéréo cassette
- 7 passagers
- Volant inclinable
- Régulateur de vitesse



Commanditaire officiel  
des Exos de Montréal

Offre d'une durée limitée sur véhicules 96 en inventaire seulement.

PROGRAMME POUR DIPLÔMÉS: Obtenez un rabais supplémentaire de 750 \$. Voyez votre concessionnaire pour les détails.

Vos concessionnaires Ford et vos  
concessionnaires Lincoln Mercury participants

